

COMMUNE D'ANGRES
DEPARTEMENT : PAS DE CALAIS
CANTON : BULLY-LES-MINES

20250604

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ANGRES

Vu, le Code de la Route

Considérant qu'il importe de faciliter le bon déroulement de la manifestation appelée «**COLOR RUN**», qui aura lieu le **Samedi 07 Juin 2025** au territoire de la commune d'ANGRES et de prendre toutes les mesures tendant à prévenir les accidents.

A R R E T E

ARTICLE 1 : le **Samedi 07 Juin 2025** de **13h00 à 19h00** pour le «**COLOR RUN**» de **5.45 kms** et **6.42 kms** la **circulation est interdite place Dumont d'Urville, rue Surcouf.**

La circulation sera restreinte à **30kms** afin de pouvoir traversée les rues suivantes : Place Dumont d'Urville , rue Surcouf, route d'avion, rue Clémenceau, rue des Normands, rue des Ormes, chemin des Ormes prolongé rue des Normands prolongé, route de souchez, rue Joffre, rue Nelson Mandela, Place Salvador Allende, rue Leroux, rue du Pont, rue Pablo néruda, rue Renaudin, rue Suffren, rue Latouche Tréville, Place Dumont d'Urville.

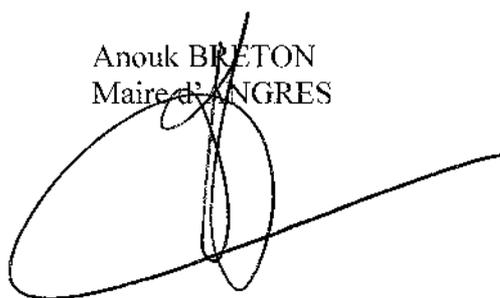
ARTICLE 2 : Un service de sécurité et une équipe de signaleurs seront mis en place par les soins des organisateurs tout le long du parcours et notamment aux traversées de routes, pour garantir la sécurité des usagers de la route et des participants à la course pédestre. Les participants utiliseront la partie droite de la chaussée et des trottoirs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune d'ANGRES par les soins de Madame Le Maire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Le Commissaire de Police, ainsi que tout autre agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANGRES, le 04 Juin 2025

Anouk BRETON
Maire d'ANGRES





Color run Angres

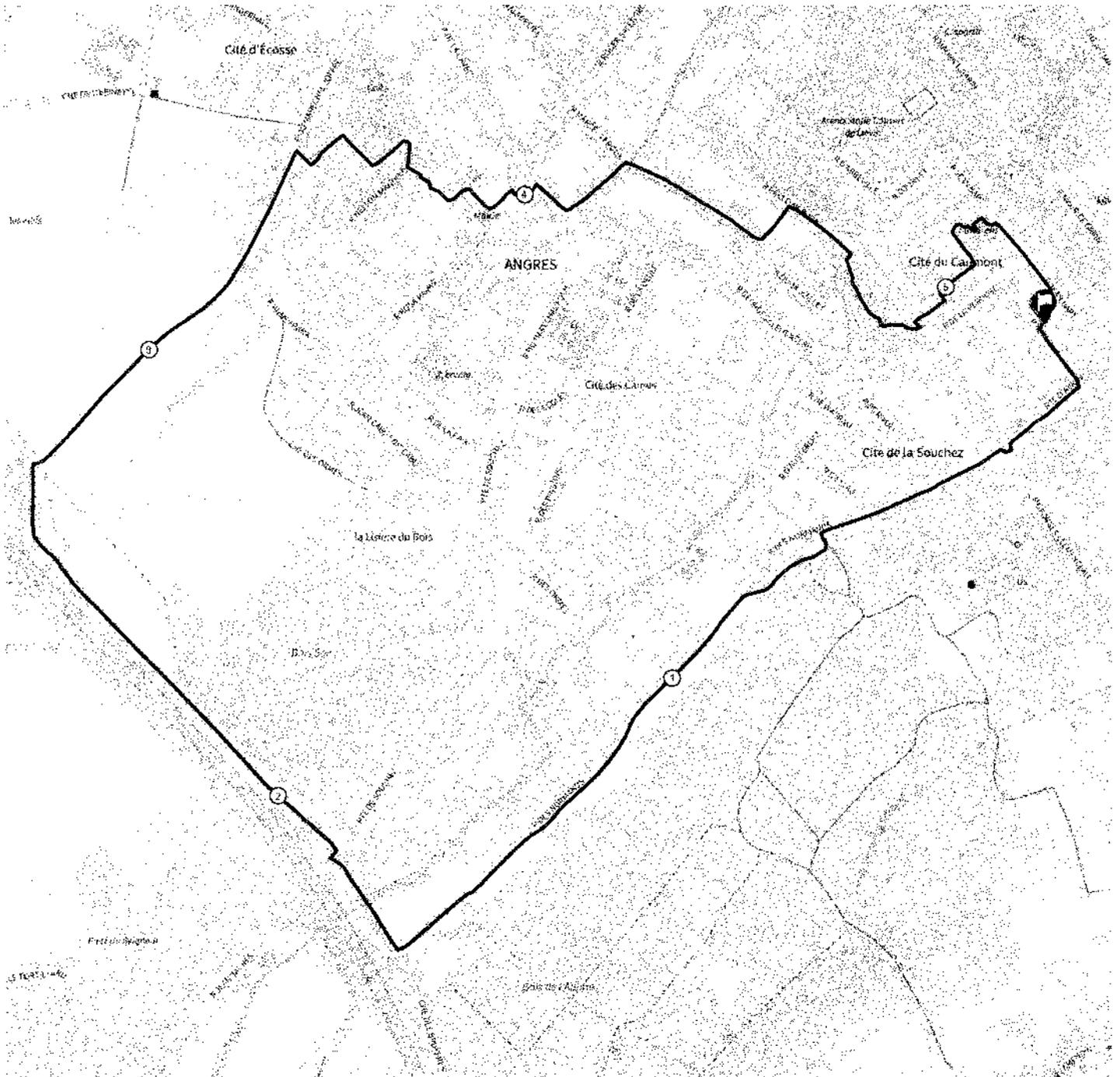
6.42 km ▲ ↗ 54 m ▲ ↘ 54 m



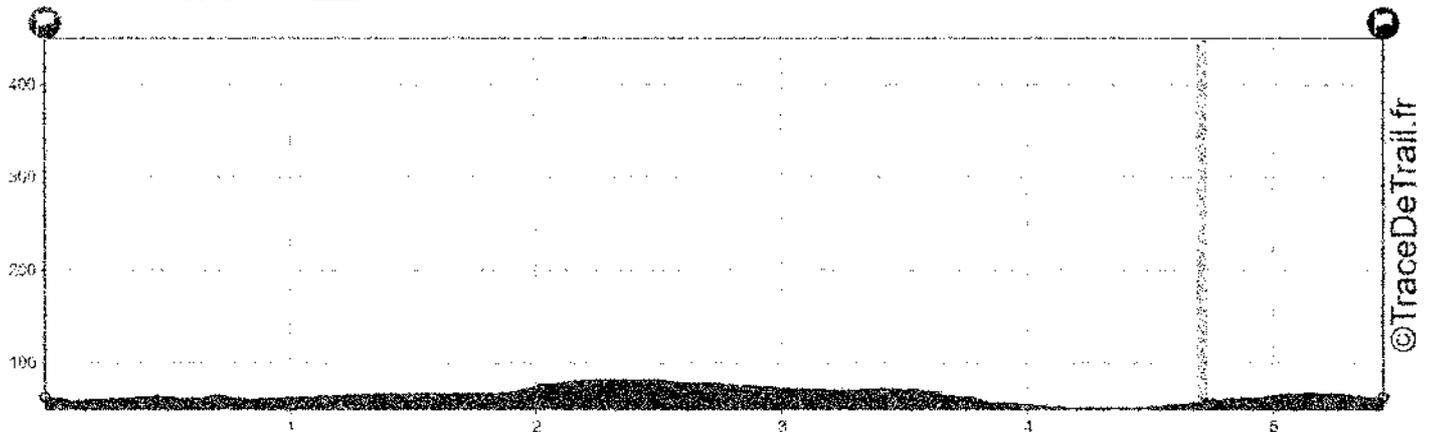


Color VTT Angres

5.45 km 34 m 34 m



<https://traacedetrail.fr/> - IGN 2025



©TraceDeTrail.fr